

N°2025/220

Nouméa, le 23 décembre 2025

NOUMÉA FÉERIE

ARRIVÉE DU PÈRE NOËL
MERCREDI 24 DÉCEMBRE À 19H

Comme chaque année, le père Noël se rendra sur la place des Cocotiers afin de saluer les enfants, avant sa tournée de distribution de cadeaux.



Le tant attendu père Noël arrivera près de la fontaine Céleste à 19 heures, ce mercredi 24 décembre, et se verra remettre les clés de la ville par le maire, Sonia Lagarde. Lors de ce moment festif et d'émerveillement, les enfants pourront le rencontrer de près, sur la place de la Marne.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Plusieurs rues seront concernées par des interdictions de circulation ou de stationnement, le mercredi 24 décembre, au soir.

STATIONNEMENT INTERDIT À PARTIR DE 17 HEURES

- rue Anatole-France et Jean-Jaurès, portion comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue Général Mangin ;
- rue Georges-Clémenceau, portion comprise entre les rues de l'Alma-André-Ballande et Jean-Jaurès ;
- rue d'Austerlitz, portion comprise entre les rues de Verdun et Anatole-France.

CIRCULATION INTERDITE À PARTIR DE 17 HEURES

- rues Anatole-France et Jean-Jaurès, portion comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue du Général Mangin ;
- rue Georges-Clémenceau, portion comprise entre les rues de l'Alma-André-Ballande et Jean-Jaurès ;
- rue d'Austerlitz, portion comprise entre les rues de Verdun et Jean-Jaurès.

CIRCULATION INTERDITE À PARTIR DE 18 HEURES

Rues du Général Mangin et d'Austerlitz ainsi que l'avenue du Maréchal Foch (portion comprise entre les rues Anatole-France et Jean-Jaurès).

CIRCULATION INTERROMPUE À PARTIR DE 18h30 LORS DU PASSAGE DU CHAR DU PÈRE NOËL

- rue du Général Mangin, portion entre les rues de la République et de l'Alma-André-Ballande ;
- rue de l'Alma-André-Ballande, portion comprise entre la rue du Général Mangin et la rue Georges-Clemenceau.